

**Compte-rendu du Conseil municipal de Condé-en-Normandie**  
**Samedi 9 décembre 2017 – 10 heures**

---

**Etaient présents** : Mme Desquesne, M. Daligault, Mme Roelandt, M. Mèche, Mme Mourocq, M. Frappy, Mme Bouclier, M. Gascouin, Mme Bouillard, MM. Billard Patrick, Beauquesne, Mmes Blandeau, Cailly, Colin-Martin, Collibeaux, M. Dujardin, Mme Duquesne, MM. Elisabeth, Gauquelin, Goudier, Lahaye, Mmes Lair, Lemeray, Lenepveu, Lepad, M. Maheu, Mme Morice, MM. Pastor, Planchon, Mme Rolland, M. Vasthier

**Ont donné pouvoir** : M. Anckaert à M. Gauquelin, M. Billard Pascal à M. Billard Patrick.

---

Samuel LAHAYE, Maire par intérim, accueille l'assemblée, félicite Mme Valérie Desquesne pour sa victoire et remercie les conseillers municipaux qui ne siégeront plus.

### **Accueil et installation du conseil municipal**

Monsieur Samuel LAHAYE, Maire par intérim sortant, procède à l'installation du conseil municipal tel qu'il ressort du scrutin du 3 décembre 2017. Il donne ainsi lecture des résultats du scrutin du dimanche 3 décembre 2017 :

#### **Résultat de l'élection du 3 décembre 2017**

➤ Nombre d'électeurs inscrits	4 756
➤ Nombre de votants	2 186
➤ Nombre de votes nuls	109
➤ Nombre de suffrages exprimés	2 077

Ainsi, selon l'ordre du tableau issu du scrutin du dimanche 3 décembre 2017, il déclare installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux de la commune de Condé-en-Normandie :

La liste « Condé-en-Normandie, unis pour l'avenir » conduite par Mme Valérie Desquesne a recueilli 1143 voix et a obtenu 26 sièges,

1. Madame Valérie DESQUESNE
2. Monsieur Pascal DALIGAULT
3. Madame Angélique MOUROCCQ
4. Monsieur Patrick BILLARD
5. Madame Anne ROELANDT
6. Monsieur Sylvain GASCOUIN
7. Madame Nathalie COLLIBEAUX
8. Monsieur Frédéric FRAPPY
9. Madame Catherine CAILLY
10. Monsieur Jean ELISABETH
11. Madame Henriette BOUCLIER
12. Monsieur Patrice MECHE
13. Madame Najat LEMERAY
14. Monsieur Xavier ANCKAERT
15. Madame Nathalie BOUILLARD
16. Monsieur Boris MAHEU
17. Madame Florence DUQUESNE
18. Monsieur Jean-Michel PASTOR

19. Madame Yveline LENEPVEU
20. Monsieur Christian GAUQUELIN
21. Madame Brigitte LAIR
22. Monsieur Jean-Daniel GOUDIER
23. Madame Magali LEPAN
24. Monsieur Daniel PLANCHON
25. Madame Céline ROLLAND
26. Monsieur Pascal BILLARD

La liste « Condé-en-Normandie, agir ensemble » conduite par M. Samuel LAHAYE a recueilli 738 voix et a obtenu 6 sièges,

27. Monsieur Samuel LAHAYE
28. Madame Aline BLANDEAU
29. Monsieur Patrick BEAUQUESNE
30. Madame Claire COLIN-MARTIN
31. Monsieur Pascal VASTHIER
32. Madame Micheline MORICE

La liste « Condé le renouveau tous ensemble » conduite par M. Patrick DUJARDIN a recueilli 196 voix et a obtenu 1 siège,

33. Monsieur Patrick DUJARDIN

Madame Nathalie COLLIBEAUX est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Samuel Lahaye cède la Présidence à la doyenne de l'assemblée, Madame Henriette Bouclier.

Madame Henriette BOUCLIER, doyenne de l'assemblée, prend alors la présidence de l'assemblée, et remercie Monsieur Samuel LAHAYE.

Avant de procéder à l'élection du Maire, Madame Henriette BOUCLIER souhaite prononcer quelques mots.

« Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Au privilège de l'âge, il me revient l'honneur de prendre la parole avant l'élection du maire de Condé-en-Normandie. J'aimerais le faire brièvement et vous parler avec mon cœur.

Vous connaissez mon attachement à notre cité, j'y vis depuis plus de quarante ans, j'ai été commerçante, suis investie dans plusieurs associations, et je connais bien la population. J'ai l'honneur et le bonheur d'en être une élue depuis 2001, avec le seul but de servir notre commune et ses habitants.

Je veux avant toute autre chose saluer et remercier Pascal Allizard. Comme il l'a fait pour beaucoup d'entre vous, il m'a fait confiance et je lui en suis reconnaissante.

Par ses mandats successifs de maire et conseiller général, aujourd'hui comme sénateur, il a beaucoup œuvré pour notre territoire.

Nous savons que nous pouvons compter sur son aide chaque fois que cela sera nécessaire. Je salue, comme je l'ai fait en 2014, un homme de grande valeur, un homme de cœur, un homme d'une grande compétence.

Chers Collègues,

Il m'est aussi permis de m'exprimer devant vous parce qu'à la suite de Pascal Allizard, Valérie Desquesne m'a appelée à œuvrer à ses côtés.

Je veux l'en remercier, lui dire qu'elle peut compter sur moi, et bien évidemment la féliciter chaleureusement pour le résultat de dimanche soir.

Chère Valérie, je connais tes capacités, je connais ton sens de l'écoute et ta volonté pour faire avancer les dossiers. Mes vœux nombreux t'accompagnent pour le succès et le rayonnement de Condé-en-Normandie.

Je veux également remercier certains de nos collègues qui pour des raisons diverses ont décidé de pas se représenter et en premier lieu nos plus anciens élus dans la fonction : Nelly LEDUC et Michel JOMAT. Ils ont tous les deux beaucoup travaillé pour Condé.

Egalement de Condé : Lionel AUZOU, Laurent GAUTIER, Catherine GROUSSARD, Nathalie KHAZAZ, Marie-Thérèse LAUMONIER, Michel LE HIR, Jean-Michel MALHERBE, Isabelle MARIE, Dominique VOISVENEL. J'y associe nos collègues des communes déléguées de La Chapelle-Engerbold, Lénault, Proussy, Saint-Germain-du-Crioult, Saint-Pierre-la-Vieille avec lesquels nous avons cheminé ces deux dernières années.

La campagne électorale est désormais terminée. Et je veux chaleureusement accueillir les nouveaux élus, leur souhaiter la bienvenue autour de cette table. Je suis sûre que nous allons bien nous entendre et qu'ensemble, main dans la main, nous allons faire du bon travail, constructif et durable au bénéfice de Condé-en-Normandie et de ses habitants.

Merci de votre attention. »

## **Election du Maire**

Henriette BOUCLIER précise que la liste d'émargement constate la présence de 31 conseillers. La condition de quorum (17 présents) est donc remplie, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

Madame BOUCLIER explique que l'élection du Maire suit les règles prévues aux articles L.2121-4 et L.2122-7 du CGCT : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Un appel à candidatures est lancé.

Madame Valérie DESQUESNE propose sa candidature au poste de Maire. Aucune autre candidature n'est déposée.

Il est procédé au déroulement du vote. Madame BOUCLIER préside le bureau de vote, assistée de deux assesseurs, la benjamine de l'assemblée Magali LEPAN et Madame Micheline MORICE.

Le dépouillement, à l'issue du 1<sup>er</sup> tour, donne les résultats ci-après :

Nombre de votants : 33

Bulletins blancs : 6

Bulletin nul : 1

Suffrages exprimés : 26

Madame Valérie DESQUESNE a obtenu 26 voix.

Valérie DESQUESNE, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, est proclamée Maire. Elle est immédiatement installée.

Madame Valérie DESQUESNE souhaite prononcer quelques mots.

« Mesdames et Messieurs les élus,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers collègues,

Avant tout, je tiens à remercier Henriette d'avoir présidé notre assemblée et veillé à la bonne tenue de ce vote. Comme toujours, tu es remarquable.

C'est avec beaucoup d'émotion et de fierté que je me présente à vous pour la première fois en tant que Maire. Je tiens, avant toute chose, à remercier celles et ceux qui nous ont fait confiance en nous apportant leurs voix. Bien évidemment, je tiens aussi à saluer l'enthousiasme et la convivialité de mes 32 colistiers et aussi toutes les femmes, les hommes qui nous ont accompagnés et soutenus pendant cette campagne. Comme je l'ai précisé le soir de l'élection, « toute seule, je ne peux rien, avec l'équipe, nous mènerons nos projets ».

Je tiens aussi à remercier les colistiers des deux autres listes pour leur investissement dans cette campagne et à renouveler mes félicitations à Samuel Lahaye et Patrick Dujardin, d'avoir été réélus.

Enfin, mes remerciements seraient incomplets si je ne saluais pas l'ensemble des élus sortants pour leur engagement et leurs actions pendant ces dernières années. En effet, dans ce contexte particulier où nous avons dû passer de 84 élus à 33, certains n'ont pas souhaité continuer leur mandat pour des raisons professionnelles ou personnelles.

Je profite de ce moment spécial pour une nouvelle fois remercier très chaleureusement Mme le Maire délégué de Condé sur Noireau Nelly Leduc qui a toujours été à mes côtés. Merci pour ton soutien sans faille... Bien évidemment, j'aurai une pensée particulière pour Bernard Clousier, avec son franc-parler, et Lucien Delille qui a su me mettre à l'aise lors des tenues du bureau de vote N°2 ; c'est lui qui m'a d'ailleurs initié au tableau noir des élections. Je terminerai en remerciant Monsieur le Sénateur Pascal Allizard qui sous l'impulsion de Nelly Leduc m'a intégrée à sa liste en 2001. Ces années passées à ses côtés m'ont permis de me familiariser au monde de la collectivité et même si nous avons pu avoir des discussions quelques fois fort animées, j'avais confiance dans sa gestion.

Dimanche soir, 55% des votants de Condé-en-Normandie nous ont accordé leur confiance, avec 1143 voix dès le 1er tour. Ce résultat nous légitime et représente une véritable reconnaissance du travail effectué lors de cette campagne, que nous avons voulu pédagogique, constructive et positive.

Cependant, le taux d'abstention de 54% nous force à constater les éléments suivants :

La désillusion et la déception de nos citoyens à l'égard de la vie politique. Aujourd'hui, nos citoyens attendent de nous plus d'éthique et plus de transparence. Ils veulent un discours de vérité. Ils souhaitent être associés et impliqués dans l'élaboration des projets. Cette abstention qui ne cesse de croître, notamment chez les jeunes générations, doit nous alerter, bien sûr. Mais elle doit surtout nous conduire, nous élus de tous bords, à changer. A changer nos méthodes. A changer nos comportements.

La méconnaissance de nos citoyens sur la commune nouvelle et sur l'ensemble des changements territoriaux de ces 3 dernières années ont poussé un certain nombre de citoyens à ne pas aller voter.

La défiance voire le rejet des habitants des communes déléguées de la commune nouvelle qui s'est construite dans un délai très/trop contraint sans concertation de la population. Les habitants sont profondément attachés à notre territoire et souhaitent préserver leur cadre de vie, leur diversité et leur dynamisme. Et c'est ce qui fait la richesse et la force de notre commune de Condé-en-Normandie.

Nous avons donc 2 ans pour convaincre les citoyens du bien fondé de la commune de Condé-en-Normandie et de l'intérêt de se réunir. En mutualisant nos moyens tant humains que financiers, nous pourrions amener de nouveaux services auprès des 6 communes déléguées, permettre de mener de grands projets et peser dans les autres collectivités.

Administrer une commune est une très grande responsabilité et j'en suis consciente. J'aime ma commune et mon moteur, c'est mon engagement. Toute la sincérité de ma démarche est dans cette phrase : Je serai le Maire de tous. Notre mode de gouvernance avec le maintien des maires délégués et la mise en place de référent par quartier permettra aux habitants une proximité avec ces élus. La création de comités consultatifs

pour chaque commune déléguée avec des habitants volontaires favorisera la cohésion sociale et le renforcement des animations locales.

Nous mettrons en place des commissions thématiques permettant la réalisation de notre programme. Ces commissions seront non seulement confiées aux adjoints mais aussi à des conseillers municipaux sous forme de délégations. Je mesure la chance que j'ai d'être entourée d'une équipe enthousiaste, généreuse... une équipe solide, expérimentée, dynamique, portée par nos valeurs communes : la confiance, la convivialité, l'esprit de groupe... et par le souci constant d'être au contact direct des habitants. La proximité est le maître-mot de notre action, elle le restera.

Je sais aussi pouvoir compter sur le très grand professionnalisme des agents municipaux, qui agissent chaque jour pour fournir aux Condéens un service public local de qualité. Si les élus donnent les grandes orientations, ce sont les services qui les mettent en œuvre au quotidien. Je tiens ici à saluer leur travail et leur implication pour notre commune. D'ailleurs, dès la semaine prochaine, ma première action sera d'aller les rencontrer tous.

Mes derniers mots seront pour l'ensemble de mes collègues élus du conseil municipal. Nous aurons de nombreux débats au sein de cette assemblée. C'est une excellente chose. Le Conseil municipal doit être un lieu d'échanges et de confrontation d'idées. Mais ce pluralisme est une richesse si les débats demeurent constructifs et respectueux des idées et des personnes.

Nous devons garder à l'esprit que notre action, nos positions, doivent être entièrement tournées vers un seul objectif : être au service de nos citoyens. C'est pour cela que nous avons été élus. C'est, soyez en assurés, ce qui m'animerait au cours des 2 prochaines années. Enfin, il faut une vision d'avenir pour construire le « Condé-en-Normandie de demain ». Elle a de nombreux atouts, étant au carrefour de nombreux axes, ayant un tissu économique et associatif développé, il faut qu'elle s'exprime et rayonne par son dynamisme.

Je vous remercie ».

### **Fixation du nombre d'adjoints**

Valérie DESQUESNE précise que « conformément à l'article L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal ».

Il est ainsi proposé de fixer à **9** le nombre d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé, à la majorité (7 abstentions),

- de porter à 9 le nombre d'adjoints.

### **Election des maires-adjoints**

Valérie DESQUESNE rappelle l'article L.2122-7-2 du CGCT, lequel annonce les dispositions relatives à l'élection des Adjoints.

Les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Elle procède à l'appel à candidature.

Pascal DALIGAULT dépose une liste et présente l'ensemble de ses candidats.

Le conseil procède au vote à bulletin secret.

Le dépouillement, à l'issue du 1<sup>er</sup> tour, donne les résultats ci-après :

Nombre de votants : 33

Bulletins blancs : 5

Bulletins nuls : 3

Suffrages exprimés : 25

Liste de Monsieur Pascal DALIGAULT : 25 voix

La liste de Monsieur Pascal DALIGAULT ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, ont été ainsi proclamés adjoints :

1<sup>er</sup> : DALIGAULT Pascal

2<sup>ème</sup> : ROELANDT Anne

3<sup>ème</sup> : MÈCHE Patrice

4<sup>ème</sup> : MOUROCQ Angélique

5<sup>ème</sup> : FRAPPY Frédéric

6<sup>ème</sup> : BOUCLIER Henriette

7<sup>ème</sup> : GASCOUIN Sylvain

8<sup>ème</sup> : BOUILLARD Nathalie

9<sup>ème</sup> : BILLARD Patrick

### **Désignation des Maires délégués**

Valérie DESQUESNE rappelle que la commune nouvelle de Condé-en-Normandie ayant été créée après la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, portant réforme des collectivités territoriales, la création de communes déléguées a entraîné, de plein droit, pour chacune d'entre elles, l'institution d'un Maire délégué, désigné par le conseil municipal de la commune nouvelle.

Aussi, il a été proposé de désigner, à bulletin secret, le Maire délégué de chaque commune déléguée.

Un appel à candidatures est lancé pour la commune déléguée de Condé-sur-Noireau.

Monsieur Frédéric FRAPPY propose sa candidature. Aucune autre candidature n'est déposée.

Le conseil procède au vote à bulletin secret.

Le dépouillement, à l'issue du 1<sup>er</sup> tour, donne les résultats ci-après :

Nombre de votants : 33

Bulletins blancs : 7

Bulletin nul : 1

Suffrages exprimés : 25

Monsieur Frédéric FRAPPY a obtenu 25 voix.

**Frédéric FRAPPY** est désigné Maire délégué de Condé-sur-Noireau.

Un appel à candidatures est lancé pour la commune déléguée de La Chapelle Engerbould.

Messieurs Patrick BILLARD et Pascal VASTHIER proposent leur candidature.

Le conseil procède au vote à bulletin secret.

Le dépouillement, à l'issue du 1<sup>er</sup> tour, donne les résultats ci-après :

Nombre de votants : 33

Bulletin blanc : 1

Suffrages exprimés : 32

Ont obtenu :

Monsieur Patrick BILLARD : 25

Monsieur Pascal VASTHIER : 7

**Patrick BILLARD** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, est désigné Maire délégué de La Chapelle Engerbould.

Un appel à candidatures est lancé pour la commune déléguée de Lénault.

Mesdames Angélique MOUROCQ et Micheline MORICE proposent leur candidature.

Le conseil procède au vote à bulletin secret.

Le dépouillement, à l'issue du 1<sup>er</sup> tour, donne les résultats ci-après :

Nombre de votants : 33

Suffrages exprimés : 33

Ont obtenu :

Madame Angélique MOUROCQ : 26

Madame Micheline MORICE : 7

**Angélique MOUROCQ** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, est désignée Maire déléguée de Lénault.

Un appel à candidatures est lancé pour la commune déléguée de Proussy.

Monsieur Patrice MÈCHE propose sa candidature. Aucune autre candidature n'est déposée.

Le conseil procède au vote à bulletin secret.

Le dépouillement, à l'issue du 1<sup>er</sup> tour, donne les résultats ci-après :

Nombre de votants : 33

Bulletins blancs : 7

Suffrages exprimés : 26

Monsieur Patrice MÈCHE a obtenu 26 voix.

**Patrice MÈCHE** est désigné Maire délégué de Proussy.

Un appel à candidatures est lancé pour la commune déléguée de Saint Germain-du-Crioult.

Monsieur Sylvain GASCOUIN propose sa candidature. Aucune autre candidature n'est déposée.

Le conseil procède au vote à bulletin secret.

Le dépouillement, à l'issue du 1<sup>er</sup> tour, donne les résultats ci-après :

Nombre de votants : 33

Bulletins blancs : 3

Bulletins nuls : 1

Suffrages exprimés : 29

Ont obtenu :

Monsieur Sylvain GASCOUIN : 26 voix

Monsieur Samuel LAHAYE (non candidat) : 3 voix

**Sylvain GASCOUIN** est désigné Maire délégué de Saint Germain du Crioult.

Un appel à candidatures est lancé pour la commune déléguée de Saint-Pierre-la-Vieille.

Madame Anne ROELANDT propose sa candidature. Aucune autre candidature n'est déposée.

Le conseil procède au vote à bulletin secret.

Le dépouillement, à l'issue du 1<sup>er</sup> tour, donne les résultats ci-après :

Nombre de votants : 33

Bulletins blancs : 3

Bulletins nuls : 4

Suffrages exprimés : 26

Madame Anne ROELANDT a obtenu 26 voix.

**Anne ROELANDT** est désignée Maire déléguée de Saint Pierre-le-Vieille.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire remercie le Conseil et lève la séance.

Pour copie conforme,  
à Condé-en-Normandie,  
le 21 décembre 2017.

Valérie DESQUESNE  
Maire de Condé-en-Normandie  
Conseillère départementale